

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 19 mai 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 mai 2016**

**2016 DJS 113** Subvention et avenant à convention avec le PUC Rugby au titre de la saison sportive 2016-2017.

**M. Jean-François MARTINS, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016 par lequel M<sup>me</sup> la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Paris Université Club Rugby ;

Vu la convention signée le 5 juin 2015 entre la Ville de Paris et l'association Paris Université Club Rugby ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : M<sup>me</sup> la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 1 à la convention du 5 juin 2015, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Paris Université Club Rugby, 17, avenue Pierre de Coubertin (13<sup>ème</sup>).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 185 000 euros est attribuée à l'association Paris Université Club Rugby (2462 / 2016\_01845), au titre de ses activités sportives pour la saison 2016-2017.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée pour un montant de 180 000 euros au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF88002, mission 521 et pour un montant de 5 000 euros au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF 88001, des budgets de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016, de 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**